

Séance du 20 mars 2015

OBJET: Dénomination d'une voie communale.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

-L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant l'Impasse de la Chapelle au Chemin du Fournas, du nom de Chemin du Rempart.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité,

-La dénomination : Chemin du Rempart,
-Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, Gendarmerie et services de Secours, SllG.

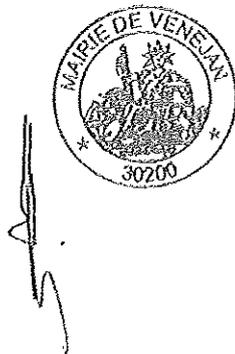
Ainsi fait et délibéré : les jour mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

VÉNÉJAN, le 26 mars 2015

Le MAIRE :

M. Bruno TUFFÉRY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003429-20150320-2015_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2015

Publication : 02/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

